

AVIS AU PUBLIC

MISE A DISPOSITION AU PUBLIC

DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIE N° 4

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Considérant que la commune de Hambach souhaite procéder à une évolution de son PLU pour permettre l'implantation de l'usine de fabrication de panneaux photovoltaïques au sein de la ZAC Europole 2 à Hambach

Par arrêté n° 1/PLU/2024 du 26/04/2024, la modification simplifiée n° 4 a été engagée et par délibération du Conseil municipal du 27/05/2024 les modalités de mise à disposition du public ont été fixées.

Il est proposé de modifier le PLU comme suit :

1/ Modification du règlement graphique en déplaçant la limite Est de la zone 1AUxa2 au profit de la zone 1AUxa.

2/ Modification de l'article 1 AUx 4 -
Desserte par les réseaux du règlement écrit pour autoriser les raccordements aériens pour des équipements techniques particuliers comme les postes sources.

**La mise à disposition se déroulera
du 15 juillet au 14 août 2024**

Consultation du dossier en mairie, 122 rue Nationale à Hambach, du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h.

OU sur le site internet de la commune « hambach.fr »
rubrique Urbanisme → Plan Local d'Urbanisme

Pendant cette durée, le public pourra formuler ses observations :

- en les consignant sur le registre disponible en Mairie
- en adressant un courrier par voie postale, à M. le Maire, à Mairie 122 rue Nationale Hambach ou par courrier électronique : plu.mairie@hambach.fr.

Le public pourra prendre un rendez-vous avec le maire ou l'adjoint en charge du dossier pour toutes discussions.

Le Maire,
Daniel MULLER

